



La Roche sur Yon, le 16 décembre 2025

Objet : Semaine intersyndicale d'actions AESH

Madame la Député, Monsieur le député,

Depuis 2005, la « loi handicap » a donné le droit à chaque enfant en situation de handicap de trouver sa place dans l'École de notre République. Plus d'un demi-million d'élèves est aujourd'hui scolarisé. Ce nombre a été multiplié par quatre en vingt ans.

Depuis 2005, des personnels accompagnent ces enfants dans leur scolarité. Ces personnels, à 95 % des femmes, ont connu toutes les formes de statuts :

- Auxiliaires de Vie Scolaire sous contrat de droit public en CDD de 3 ans (renouvelable une fois),
- Contrats aidés (CUI/CAE) de 2 ans,
- Auxiliaires de Vie Scolaire en CDI au terme de 6 années,
- Accompagnatrice d'Elèves en Situation de Handicap en CDI au terme de 6 ans, évoluant depuis 2023 en un CDI au terme de 3 ans.

Le point commun de tous ces statuts reste la précarité. Toujours à temps partiel imposé avec une grille de rémunération évoluant tous les 3 ans de 5 ou 10 points d'indice (soit 24,60 € ou 49,20 € brut), ces personnels débutent à 911 € net par mois (hors indemnité de fonctions de 79 € brut).

Comment vivre avec ce salaire ? Doivent-elles s'y habituer parce qu'elles sont des femmes ?

Comment se passer de ces personnels dans les écoles ? Le handicap va-t-il disparaître ?

Voilà les questions auxquelles vous devez répondre parce que le législateur ne peut plus fermer les yeux sur cette réalité. Il s'agit d'agent rémunéré par l'État pour un service indispensable, durable et d'une grande responsabilité.

Leur nombre n'a cessé de croître parce que les besoins augmentent. Aujourd'hui, elles sont plus de 1 200 sur le département de la Vendée (plus de 140 000 au niveau national).

Nos différentes organisations syndicales demandent la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour répondre à une urgence sociale et éducative. Vous avez la responsabilité de ces agents. Vous devez les sortir de la précarité.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur le député, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour l'ensemble des organisations syndicales appelant à cette semaine de d'actions

Jean-Jacques Bobin
Co-Secrétaire départemental de la FSU 85